

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES CRÉDITS DE
FONDS DE CONCOURS ET
ATTRIBUTIONS DE PRODUITS
(2010/2011)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Cadre juridique	6
1.1. Définition	6
1.2. Création	6
1.3. Rattachement des crédits	6
1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP).....	7
1.5. Report des crédits.....	7
2. Cadre budgétaire	8
2.1. Le nombre des fonds de concours et attributions de produits baisse en 2010	8
2.2. Les montants rattachés diminuent en 2010	8
2.3. La répartition des montants rattachés entre fonds de concours et attributions de produits	8
2.4. La concentration des rattachements	9
2.5. Particularités liées aux Fonds structurels européens.....	9

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1. Budget général	12
1.1. Services du Premier ministre	12
1.2. Affaires étrangères et européennes.....	15
1.3. Défense et anciens combattants.....	17
1.4. Écologie, développement durable, transports et logement	19
1.5. Justice et libertés	23
1.6. Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration	24
1.7. Économie, finances et industrie	29
1.8. Travail, emploi et santé.....	31
1.9. Éducation nationale, jeunesse et vie associative.....	33
1.10. Budget, comptes publics et réforme de l'État.....	35
1.11. Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	37
1.12. Culture et communication	39
1.13. Solidarité et cohésion sociale	40
1.14. Fonction publique.....	41
1.15. Enseignement supérieur et recherche	42
1.16. Ville	43
1.17. Sports	44
2. Budget annexe	45
2.1. Écologie, développement durable, transports et logement	45
3. Comptes spéciaux	47
3.1. Budget, comptes publics et réforme de l'État.....	47

ANNEXES

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos	50
Rattachements par ministère en 2010	51
Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 20 M€ en 2010	52

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Cadre juridique

1.1. Définition

L'article 17 II et III de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;

- les attributions de produits destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État¹.

Aux termes de la LOLF, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances.

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (54-2°).

1.2. Création

La création d'un fonds de concours est opérée à la demande des ministères. A cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. A cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour son application prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les attributions de produits, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'État autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'État ;
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du Budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

1.3. Rattachement des crédits

Les crédits sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par un arrêté du comptable centralisateur des comptes de l'État qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2. Les crédits sont disponibles après signature de l'arrêté et intégration dans CHORUS.

La récapitulation hebdomadaire des ouvertures de crédits est mentionnée au Journal officiel.

¹ Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, et conduites en maîtrise d'ouvrage par l'État, l'ouverture d'autorisations d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, dès l'émission du titre de perception par le ministère intéressé. Cette ouverture doit être réalisée dans le respect de la prévision et de l'évaluation des recettes de fonds de concours qui figurent dans la loi de finances.

Les crédits de paiement afférents à ces autorisations d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget après encaissement des fonds.

En application de ces dispositions, la présente annexe comprend une évaluation des autorisations d'engagement préalables (AEP) à ouvrir sur les budgets concernés.

1.5. Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de fonds de concours sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Afin de ne pas porter préjudice aux activités de prestations fournies par l'État, les crédits d'attributions de produits sont reportés selon les mêmes modalités que les crédits de fonds de concours.

2. Cadre budgétaire

2.1. Le nombre des fonds de concours et attributions de produits baisse en 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (au 31/07)
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	557	538	499	513	598	582	522

La légère diminution observée en 2010 s'accroît en 2011. En effet, une procédure de recensement systématique des fonds inactifs depuis plusieurs exercices consécutifs a été initiée en 2010. En concertation avec les ministères, 86 suppressions ont été opérées au 1^{er} janvier 2011. Compte tenu des créations effectuées, le nombre global des fonds de concours et attributions de produits s'établissait ainsi à 507 en début d'exercice et à 522 au 31 juillet 2011.

2.2. Les montants rattachés diminuent en 2010

Année	Évolution des montants rattachés (en Md€ arrondis)						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (au 31/07/11)
Montants rattachés	5,82	3,57	3,86	3,22	3,54	3,18	1,30
Évolution en % d'une année sur l'autre	+ 22,10	- 38,72	+ 8,08	-16,50	+ 9,92	-10,21	

En 2010, la baisse des rattachements est sensible en particulier sur les budgets des ministères suivants :

- écologie, énergie, développement durable et mer (- 432,8 M€) : baisse des participations de l'Agence foncière des infrastructures de transport de France (AFITF) ;
- économie, industrie et emploi (- 83,7 M€). Cette baisse est consécutive à l'arrêt du dispositif pour le financement des actions en faveur du chauffage des ménages modestes, qui avait donné lieu au versement de 105 M€ par l'Union française des industries pétrolières en 2009.

A l'inverse, on observe une hausse des fonds de concours du ministère de l'agriculture (+ 64 M€) qui a reçu une contribution du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à la suite de la tempête Klaus (58 M€).

2.3. La répartition des montants rattachés entre fonds de concours et attributions de produits

	2008	2009	2010
En nombre de fonds de concours et attributions de produits (1) :			
Fonds de concours	174	201	205
Attributions de produits	185	208	198
Total	359	409	403
En crédits (en Md€ arrondis) :			
Fonds de concours	2,29	2,68	2,30
Attributions de produits	0,93	0,86	0,88
Total	3,22	3,54	3,18

(1) Codes ayant été utilisés en gestion

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2010, leur nombre s'est élevé à 179 (126 fonds de concours dont 51 destinés à recevoir des crédits communautaires et 53 attributions de produits), soit 30,8 % du nombre global.

Sur les fonds de concours, les montants rattachés en 2010 enregistrent une baisse de 14 % par rapport à l'année précédente, en particulier sur le ministère de l'écologie (-431 M€).

La part des crédits rattachés sur les attributions de produits, globalement stable, représente 27,5 % du total. Le ministère de la défense en est le principal bénéficiaire avec 690 M€ (dont 526,8 M€ au titre du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées).

2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels. En 2010, 2,62 Md€, soit 82 % du produit total, ont été rattachés sur seulement 6 attributions de produits et 15 fonds de concours (liste en annexe des rattachements supérieurs à 20 M€).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ ne sont qu'au nombre de deux (cinq pour des rattachements supérieurs à 100 M€).

	2010 (en M€ arrondis)
Écologie, énergie, développement durable et mer	1 729,2
Défense	695,5
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	146,6
Économie, industrie et emploi	122,3
Alimentation, agriculture et pêche	101,0

soit 2,79 Md€ (cf. liste détaillée en annexe des rattachements pour l'ensemble des ministères)

2.5. Particularités liées aux Fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) ouvert auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels concernés ainsi que de chaque DRFIP ou TPG de région.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous « maîtrise d'ouvrage de l'État » (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

Les montants repris ci-dessous représentent les versements reçus de la Commission sur 2010 d'une part et au cours du 1^{er} semestre 2011 d'autre part.

Ils diffèrent significativement des montants comptabilisés sur chacune des périodes.

En effet, les versements CE reçus en fin de gestion 2009 ont été imputés au niveau local ou sur un fonds de concours début 2010 ; et de même les crédits CE reçus en fin de gestion 2010 ont été régularisés en gestion 2011.

Pour information, 337 M€ reçus fin 2010 ont été transférés sur la gestion 2011, ce qui entraîne des écarts importants entre les chiffres indiqués ci-dessous et les montants comptabilisés soit localement sur les comptes de tiers 464-1, soit sur un fonds de concours au niveau central.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2010, les versements de la Commission européenne pour les fonds structurels européens se sont élevés à 1 368 M€ (1 927 M€ en 2009).

Ils ont été imputés à hauteur de 1 274 M€ sur compte de tiers, et à hauteur de 94 M€ (soit 7 % du total) sur le budget de l'État par voie de fonds de concours.

Fonds structurels	Montants versés par la CE, imputés sur le compte de tiers et sur le budget de l'État	Compte de tiers	Fonds de concours
FEDER	811	776	35
FSE	557	498	59
FEOGA-O/IFOP	0	0	0
TOTAUX	1 368	1 274	94

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011, les versements de la Commission européenne au niveau central s'élèvent à 418 M€ dont 20 M€ au profit des fonds de concours et 398 M€ versés sur le compte de tiers :

FEDER : 362 M€ (tiers) ; 9 M€ (fonds de concours)

FSE : 11 M€ (tiers) ; 0 M€ (fonds de concours)

IFOP : 0 M€

FEOGA-O :

FSUE : 25 M€ (tiers) ; 11 M€ (fonds de concours : tempête Xynthia°)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1. Budget général

1.1. Services du Premier ministre

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget des services du Premier ministre étaient de 33,587 M€ en AE et 8,587 M€ en CP au 31 juillet 2011, soit 88,51 % du montant des crédits attendus en AE en 2011 (37,948 M€) et 17,91 % du montant des crédits attendus en CP en 2011 (47,948 M€).

Les rattachements par mission et programme au 31 juillet 2011 sont les suivants :

Mission Conseil et contrôle de l'État

Programme 164 - Cour des comptes et autres juridictions financières : 172 631 €, dont 133 500 € de titre 2, soit 31,39 % des crédits attendus en 2011 (550 000 €).

Il est à souligner qu'une erreur d'imputation a engendré le rattachement de crédits de fonds de concours sur le titre 2 pour 133 500 €, alors que la totalité des crédits rattachés devait être imputée sur le hors titre 2 (titre 3).

Le déploiement de CHORUS au 1^{er} janvier 2011 a impliqué des délais de mise en place de la chaîne d'exécution des recettes non fiscales, au cours du second trimestre 2011, dont le caractère tardif explique le montant, relativement faible, des rattachements opérés au 31 juillet 2011.

- Rémunérations de services rendus par la Cour des Comptes à des organisations internationales ou à des États étrangers : 133 500 € (titre 3) ;
- Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières : 38 748 € (titre 3) ;
- Rémunérations de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières : 383 € (titre 3).

Programme 165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives : 47 762 €, dont 22 867 € de titre 2, soit environ 17,52 % des crédits attendus en 2011 (272 367 €).

Ce taux constaté, moins élevé que les années précédentes à la même époque, correspond à un retard pris en début d'année, lié aux difficultés consécutives au déploiement de CHORUS au 1^{er} janvier 2011. La prévision de rattachement actualisée pour 2011 demeure identique à la prévision réalisée initialement.

Les rattachements constatés ont concerné la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le Centre de documentation du Conseil d'État : 47 762 €, dont 22 867 € de titre 2 et 24 895 € de titre 3, pour une prévision initiale en 2011 de 272 367 € (22 867 € de titre 2 et 250 000 € de titre 3).

Mission Direction de l'action du Gouvernement

Programme 129 - Coordination du travail gouvernemental : 8 260 549 €, dont 2 100 € de titre 2, soit environ 69,15 % des crédits attendus en 2011 (11 945 000 €, dont 27 000 € en titre 2).

Le taux constaté est élevé à ce stade de l'année, et il est expliqué par les rattachements opérés au profit de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (produits des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants).

Les rattachements ont concerné :

- le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances. La gestion de ce fonds de concours est confiée au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et dépend depuis 2006 du programme 129. La majeure partie de ce fonds est transférée vers d'autres programmes d'autres administrations : 234 005 € pour une prévision initiale en 2011 de 445 000 € (titre 3) ;
- le produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants. Intégrée en 2008 au périmètre du programme 136 « Drogue et toxicomanie » puis basculé en 2009 dans le périmètre du programme 129, la gestion de cette attribution de produits est confiée à la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) : 8 019 544 €, pour une prévision initiale en 2011 de 10 000 000 € ,
- produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) : 7 000 €, dont 2 100 € de titre 2 et 4 900 € de titre 3 ;

Programme 308 - Protection des droits et libertés : 26 975 €, dont 118 € de titre 2, soit environ 14,99 % des crédits attendus en 2011 (180 000 €, dont 1 500 € en titre 2)

Créé en 2009, le programme 308 rassemble les crédits des autorités administratives indépendantes soutenues par les services du Premier ministre.

Les rattachements déjà réalisés sont beaucoup moins élevés que les prévisions, en raison de l'absence de rattachement effectif au 31 juillet 2011 des crédits attendus au titre de la participation de la Commission européenne aux actions et expertises internationales de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (150 000 €).

Les rattachements ont concerné :

- le produit des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : 2 377 €, dont 118 € de titre 2, soit environ 7,92 % des crédits attendus en 2011 (30 000 €, dont 1 500 € de titre 2 et 28 500 € de titre 3) ;
- la participation communautaire aux actions menées par le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) : 24 598 €. Il est à noter que ce fonds a été créé début 2011, et qu'il n'est donc pas compris dans le périmètre des prévisions initiales conduisant au montant prévu pour 2011 de 180 000 €.

Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées : 79 000 €

Créé en 2011, le programme 333 regroupe les moyens de fonctionnement des directions départementales interministérielles et les moyens destinés à couvrir les charges immobilières (loyers et charges connexes) d'une grande partie des services déconcentrés de l'État : directions régionales, à l'exception des directions régionales des finances publiques, préfetures et sous-préfetures, directions départementales interministérielles, rectorats implantés dans les cités administratives. Aucune prévision de rattachement ne figure au titre de l'année 2011 pour le programme 333. Toutefois, au 31 juillet 2011, un fonds de concours et une attribution de produits lui sont adossés :

- participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique : les crédits rattachés au 31 juillet 2011 s'élèvent à 79 000 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux administrations déconcentrées : aucun rattachement n'est intervenu au 31 juillet 2011.

Mission Politique des territoires

Programme 162 - Interventions territoriales de l'État : 25 000 000 € en AE (titre 6), pour une prévision initiale de 25 000 000 € en AE et 35 000 000 € en CP :

- contribution de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) au programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse (AE préalable). Ce fonds de concours a été créé en juin 2006 pour financer le développement des infrastructures de transport du programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse. Le rattachement de 25 M€ en AE est intervenu en 2011, et un montant de 35 M€ en CP est prévu d'être rattaché avant la fin de l'exercice 2011 (titre 6). Le montant prévu pour 2012 s'élève à 30 M€ en AE et 40 M€ en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Conseil et contrôle de l'État							
126 - Conseil économique, social et environnemental	0	0		0	0		
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	2 042 979	2 042 979		172 631	172 631		
<i>dont titre 2</i>	568 000	568 000		133 500	133 500		
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	226 779	226 779		47 762	47 762		
<i>dont titre 2</i>	22 867	22 867		22 867	22 867		
Direction de l'action du Gouvernement							
129 - Coordination du travail gouvernemental	22 347 008	22 347 008		8 260 549	8 260 549		
<i>dont titre 2</i>	78 697	78 697		2 100	2 100		
308 - Protection des droits et libertés	76 729	76 729		26 975	26 975		
<i>dont titre 2</i>	280	280		118	118		
333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	0		79 000	79 000		
Politique des territoires							
162 - Interventions territoriales de l'État	21 000 000	40 000 000	21 000 000	25 000 000	0	25 000 000	30 000 000
Total Services du Premier ministre	45 693 495	64 693 495	21 000 000	33 586 917	8 586 917	25 000 000	30 000 000

1.2. Affaires étrangères et européennes

Mission Action extérieure de l'État

Programme 105 - Action de la France en Europe et dans le monde

Principaux fonds du programme :

- depuis le 1er janvier 2011, les ouvertures de crédits concernant la rémunération de certains services rendus par le MAE, réservée à la direction des Archives du programme 105 et aux ventes de brochures de la Maison des Français de l'étranger du programme 151 sont réparties pour moitié entre les programmes 105 et 151. Avant cette date, la répartition était de 70 % pour le programme 151 et de 30 % sur le programme 105. Au vu de la répartition des recettes, le bureau du Budget a modifié la répartition de cette attribution de produits ;
- la rémunération de services rendus par la mise à disposition du Centre de conférences internationales (CCM). L'inactivité constatée de cette attribution de produits est consécutive à la réservation prioritaire du CCM pour l'organisation des réunions relatives à la présidence française du G20/G8 par les administrations qui contribuent à son fonctionnement sous la forme de facturations internes (ex. OBVA). L'activité du fonds reprendra en 2012 ;
- la participation de pays européens à des dépenses liées aux colocations diplomatiques. Ce fonds collecte les contributions de nos partenaires dans le cadre de la colocalisation diplomatique. Le projet de campus diplomatique franco-allemand à Dacca au Bangladesh est encore au stade des négociations en vue de l'établissement de conventions sur la répartition des surfaces à occuper par les services des deux pays ;
- la valorisation des espaces de réception du Quai d'Orsay. 5 000 € ont été versés au 4 juillet 2011, au titre de la location des salons du rez-de-chaussée par les éditions Hachette-Filipacchi. La société First protocole s'est, pour sa part, acquittée de 35 880 €, soit 75 %, le 19 mai 2011, et les 25 % restants soit 11 960 €, le 9 août 2011 au titre de la location de tous les salons ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du ministère des Affaires étrangères et européennes recueille 196 024 €. Cette attribution de produits, créée en octobre 2009 répond à une demande importante des postes diplomatiques et consulaires qui louent temporairement leurs espaces de prestige à des fins publicitaires ;
- les versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France. Cette attribution de produits a reçu 1 435 742 € versés par l'Etat canadien et à destination du Mali dans le cadre d'un financement innovant relatif au plan Sahel ;
- les remboursements effectués par divers organismes à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France : l'aménagement d'installations portuaires sur l'île de Perim au Yémen pour y accueillir des patrouilleurs n'est plus d'actualité en raison de la situation politique prévalant dans ce pays. Les discussions avec la société Total ont été suspendues pour le moment.

Les autres fonds de concours relevant du programme 105 fluctuent normalement en fonction de leur objet.

Programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires

Principaux fonds de ce programme :

- le remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses engagées au titre de la réhabilitation des services des visas et de leur adaptation à la biométrie. Les ouvertures de crédits sur ce fonds de concours interviennent traditionnellement très tardivement dans l'année. A titre d'information, en 2009, le bureau du Budget a reçu 3 660 167 € le 7 décembre et en 2010, 2 691 221 € le 6 décembre ;
- le produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères. Les crédits ont diminué sur ce fonds en raison de la règle des 50 % (voir supra programme 105).

Programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence

Principaux fonds de ce programme :

- les contributions de l'Union européenne à des évaluations nationales ou internationales portant sur la coopération internationale et l'aide au développement. Ce fonds est utilisé pour permettre le cofinancement d'actions de coopération par l'Union Européenne. A ce stade, aucun cofinancement n'est envisagé. Néanmoins, le ministère des Affaires étrangères et européennes souhaite conserver la possibilité de recourir à ce fonds de concours ;
- la location d'établissements culturels et d'enseignement à l'étranger. Au 31 juillet 2011, les recettes pour les locations s'élèvent à 1 146 359 €. A titre de comparaison, en 2010, le montant annuel des crédits versés sur ce fonds s'est élevé à 706 969 €.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Programme 332 – Présidence française du G20 et du G8

Participations diverses aux dépenses liées à la Présidence française G20/G8. Ce fonds de concours a été créé le 17 janvier 2011. Une ouverture de crédits s'élevant à 1 905 930 € a été effectuée le 9 août 2011. Elle concerne la participation financière de la Banque de France à l'organisation des réunions relevant du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre de la Présidence française. De plus, la Société Générale a fait un don de 50 000 € à titre de mécénat.

Mission Aide publique au développement**Programme 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement**

Principaux fonds de ce programme :

- la contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger. Compte tenu des événements politiques du printemps 2011, les versements de tiers ont été conséquents et s'élèvent à 1 050 604 €.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Action extérieure de l'État							
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	2 956 198	2 956 198		2 579 323	2 579 323		
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	2 745 725	2 745 725		25 811	25 811		
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	706 969	706 969		1 146 359	1 146 359		
332 - Présidence française du G20 et du G8				0	0		
Aide publique au développement							
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	2 772 514	2 772 514		1 050 604	1 050 604		
Total Affaires étrangères et européennes	9 181 406	9 181 406		4 802 097	4 802 097		

1.3. Défense et anciens combattants

Mission Défense

Les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'élèvent à 653,32 M€ en loi de finances initiale (LFI) 2011 pour l'ensemble du ministère de la défense et des anciens combattants. Les rattachements constatés au 31 juillet 2011 se chiffrent à 530,33 M€ en AE et CP.

Une analyse des éventuels écarts sera réalisée après la clôture de la gestion 2011 dans le cadre du rapport annuel de performances (RAP) 2011.

Les principaux rattachements des fonds de concours et attributions de produits du ministère de la défense et des anciens combattants ont lieu sur les programmes de la mission « Défense ».

Programme 146 – Équipement des forces

- Recettes provenant d'essais effectués par la Défense au profit de tiers autres que les gouvernements étrangers : 21,63 M€. Ces rattachements proviennent du remboursement d'essais effectués dans les centres de la direction générale de l'armement. Ce montant correspond à 43,26 % du montant de la prévision LFI de cette attribution de produits qui est de 50 M€.

Programme 178 – Préparation et emploi des forces

A la date du 31 juillet 2011, le service de santé des armées a bénéficié de rattachements sur les deux attributions de produits spécifiques suivantes :

- 70.2.2.565 « Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées – 2ème et 3ème débiteur » - rattachement : 27,13 M€ ;
- 70.2.2.569 « Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) – 1er débiteur » – rattachement : 285,51 M€.

Les montants rattachés de 312,64 M€ sur ces deux attributions de produits correspondent à 65,07 % du montant de leur prévision LFI qui est de 480,48 M€. En 2010, le rattachement à la même période correspondait à 59,76 % du montant de la prévision LFI.

Les attributions de produits concernant les cessions de biens mobiliers et la rémunération des services rendus par la Défense aux organismes internationaux ou à leur émanations ont bénéficié respectivement d'un rattachement de 58,60 M€ et de 78,36 M€.

Programme 212 – Soutien de la politique de la défense

Deux recettes sont principalement à noter :

- actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique : 1,08 M€ ;
- participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 0,82 M€.

Changements intervenus en 2011

Deux nouveaux fonds de concours ont été créés au début de l'année 2011 :

- 70.1.2.172 « Action de mécénat en faveur du développement de la politique du sport militaire » ;
- 70.1.2.118 « Contributions aux actions en faveur de l'environnement.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Défense							
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	697 506	697 506		215 643	215 643		
146 - Équipement des forces	75 359 282	75 359 282		43 686 677	43 686 677		
178 - Préparation et emploi des forces	616 128 231	616 128 231		483 515 993	483 515 993		
<i>dont titre 2</i>	363 916 334	363 916 334		217 359 899	217 359 899		
212 - Soutien de la politique de la défense	2 762 257	2 762 257		2 890 185	2 890 185		
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation							
167 - Liens entre la nation et son armée	59 286	59 286		0	0		
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	543 787	543 787		21 012	21 012		
Total Défense et anciens combattants	695 550 349	695 550 349		530 329 510	530 329 510		

1.4. Écologie, développement durable, transports et logement

Mission Écologie, développement et aménagement durables

Programme 113 – Urbanisme, paysages, eau et biodiversité

- Fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011

Le programme « Urbanisme, paysage, eau et biodiversité » a pour objectifs la préservation des ressources et milieux naturels et l'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Les fonds de concours rattachés au 31 juillet 2011 représentent un montant total de 4,268 M€ en AE et 1,068 M€ en CP et se répartissent sur les deux actions du programme, à savoir l'action 1 Urbanisme, aménagement et sites - planification » et l'action 7 « gestion des milieux et biodiversité ».

Action 1 – Urbanisme, aménagement et sites – planification

Les fonds recouverts pour cette action au 31 juillet par le programme 113 s'élèvent à 184 374 € en AE-CP et concernent majoritairement (171 874 € en AE-CP) des remboursements de l'Agence nationale de la rénovation urbaine. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une convention liant le MEDDTL et l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) portant notamment sur les vacations et les frais de mission des architectes-conseils/paysagistes-conseils (AC/PC). Les vacations sont supportées par le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » et les frais de missions le sont par le programme 113 « Urbanisme, paysage, eau et biodiversité ». Les sommes recouvrées concernent les remboursements pour 2009 et 2010 et un projet de convention pour la prochaine période triennale 2011-2013 est en cours de signature.

Le solde des fonds perçus, soit 12 500 € en AE-CP, se rattache au fonds de concours 23-1-2-370 relatif aux études locales menées dans le domaine de l'urbanisme.

Action 7 – Gestion des milieux et biodiversité

Au 31 juillet 2011, un montant de 4 083 853 € en AE et 883 853 € en CP a été recouvert pour cette action. Ces fonds concernent majoritairement le fonds de concours 23-1-2-163 au titre de la participation de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) au financement d'opérations d'aménagement dans le domaine du littoral pour 2011 pour un montant de 4 M€ en AE et de 0,8 M€ en CP et le fonds de concours 23-1-1-822 pour un montant de 83 499 € en AE-CP en provenance de l'Union européenne (FEDER) pour des actions de protection de la nature et de l'environnement en outre-mer (réserve marine à La Réunion).

- Prévisions d'ouverture d'AEP pour 2012

Code	Libellé	Montant prévu
1-2-163	Participation à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables)	4 000 000 €

La prévision d'ouverture d'AEP pour 2012 est de 4 M€ et se rapporte au financement de l'AFITF pour des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral relevant de l'action 7 – Gestion des milieux et biodiversité. Cet établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé des transports participe notamment au financement de la gestion du trait de côte. Les opérations financées peuvent être des opérations nouvelles de lutte contre l'érosion marine ou de protection contre les submersions marines mais aussi des opérations de restauration qui peuvent être liées à des dégâts occasionnés par des événements météorologique exceptionnels (des tempêtes par exemple).

Programme 181 – Prévention des risques

- Principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011 :

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dispose du fonds de concours 23.1.1.846 (« Contribution de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire ») et de l'attribution de produits 23.2.2.063 (« Rémunération des prestations fournies par l'Autorité de sûreté nucléaire »). Entre le 1er janvier et le 31 juillet 2011, 160 264 € en AE et en CP ont été rattachés sur l'attribution de produit de l'ASN. Une partie de ce montant correspond aux différents travaux d'expertises réalisés par l'ASN au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention de coopération signée le 8 juillet 2009 entre l'ASN et la Polynésie française dans le domaine de la radioprotection des équipements sanitaires de la Polynésie française. L'autre partie correspond à la réalisation par l'ASN d'une évaluation des options de sûreté d'un nouveau réacteur à eau sous pression dénommé ATMEA 1, destiné principalement à l'exportation.

- Autres rattachements constatés au 31 juillet 2011 :
- Participation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à des actions d'urgence (fonds de concours 23.1.1.139) : 7 660 000 € en AE et en CP. Suite à la tempête Xynthia, la Commission européenne a décidé l'octroi sur un périmètre restreint des départements de Charente-Maritime et de Vendée d'une subvention globale de 35,6 M€ issue du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour le financement des actions d'urgence. Le montant de 7,66 M€ correspond à la subvention dont a bénéficié le MEDDTL (au programme 181) pour son action de renforcement en urgence des systèmes de protection contre la mer endommagés par Xynthia.
- 2 740 028 € de CP rattachés au programme 181 au titre du fonds de concours codifié 23-1-2-824 « participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalable) ».

Programme 203 – Infrastructures et services de transports

Le programme 203 « Infrastructures et services de transports » regroupe l'ensemble des moyens d'intervention en faveur des transports terrestres et maritimes, avec les concours de L'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) qui joue désormais un rôle central dans le financement des infrastructures.

L'AFITF est un établissement public national à caractère administratif, créé par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004, dont la mission consiste à concourir, dans un objectif de développement durable, au financement de grands projets d'infrastructures de transports et, depuis 2006, au financement des contrats de plan État-régions et des différents programmes généralement contractualisés.

L'AFITF intervient sous forme de subvention aux maîtres d'ouvrage et de fonds de concours à l'État quand celui-ci est maître d'ouvrage ou qu'il gère une programmation contractualisée le plus souvent au niveau régional.

Compte tenu de son objet, l'AFITF intervient donc massivement au profit des principales actions du programme 203.

Globalement, les fonds de concours et attributions de produits reçus par le programme en 2010 et sur les sept premiers mois de 2011 s'élèvent à 3 253 649 065 € en AE et 2 119 941 386 € en CP, dont l'essentiel est en provenance de l'AFITF.

L'action 01 « Développement des infrastructures routières » a la particularité depuis 2007 de ne comporter aucun crédit budgétaire consacré au réseau routier national. Ses ressources proviennent uniquement des fonds de concours apportés d'abord par l'AFITF, puis par les collectivités territoriales au titre des opérations cofinancées, notamment des contrats de plan État-régions – CPER - et des programmes de modernisation des itinéraires routiers.

L'action 10 « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires » reçoit d'importants fonds de concours, notamment pour les volets ferroviaires, transport combiné et transports collectifs urbains des contrats de projet, ainsi que pour quelques programmes particuliers comme la réduction du bruit des infrastructures ferroviaires ou les gares. L'intégralité de ces fonds de concours provient dorénavant de l'AFITF, les concours des collectivités territoriales étant directement versés au maître d'ouvrage, notamment RFF.

L'action 11 « Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires » reçoit également d'importants fonds de concours, notamment pour les volets portuaires et fluviaux des contrats de projet, pour le plan de relance portuaire d'accompagnement de la réforme des grands ports maritimes, et enfin pour les investissements dans les aéroports. La majeure partie des fonds de concours attendus provient de l'AFITF, le reste provient généralement des collectivités territoriales qui cofinancent les projets à maîtrise d'ouvrage État les concernant.

L'action 12 « Entretien et exploitation du réseau routier national » reçoit des participations de l'AFITF pour la régénération du réseau et les opérations de sécurité, y compris les équipements de gestion du trafic, et les collectivités territoriales participent au financement de certaines dépenses d'exploitation comme par exemple l'éclairage.

L'action 13 « Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres » ne reçoit que quelques fonds de concours exclusivement de l'AFITF, pour l'aménagement des aires de contrôle et les opérations de sécurité ferroviaires, tunnels et passages à niveau.

L'action 15 « Stratégie et soutien » reçoit enfin essentiellement des attributions de produits et moins de fonds de concours : participations de professionnels à des organismes œuvrant en leur faveur, rémunérations d'actions de contrôles ou de prestations de services, notamment des services techniques à compétence nationale du domaine transport, dont le concours est régulièrement sollicité en dehors de l'administration.

Programme 205 – Sécurité et affaires maritimes

Le programme « Sécurité et affaires maritimes » dispose d'une attribution de produits particulièrement sollicitée et dont le rendement est sans comparaison avec les autres fonds perçus. Il s'agit de la rémunération de prestations fournies par les services des affaires maritimes (montant rattaché au 31 juillet : 0,59 M€, beaucoup moins cependant que les années précédentes en raison des retards de rentrée de ce fonds). Ces prestations (travaux de balisage, menues réparations...) sont assurées par les subdivisions des phares et balises des DDTM du littoral pour le compte de tiers et réalisées dans le cadre des missions de signalisation maritime.

D'autres fonds sont perçus par le programme :

- les participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins : 166 573 € ;
- les participations de la communauté européenne aux études, travaux et formations en matière de sécurité et de surveillance maritime : 215 600 € ;
- les recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications : 10 022 €.

Programme 217 – conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Titre 2

Les lois de décentralisation conduisent à transférer des compétences de l'État vers les collectivités locales. Dans ce cadre, les agents qui travaillent dans les services ou parties de services transférés sont mis à disposition des collectivités tant qu'ils n'ont pas exercé leur droit d'option.

Ils restent alors rémunérés par le MEDDTL.

La majorité des crédits devant être rattachés par la voie des fonds concours sur le titre 2 concerne le remboursement de la rémunération des personnels ouvriers des parcs et ateliers suite au transfert des parcs de l'équipement aux collectivités locales à compter du 1er janvier 2010 (loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009). Au 1er janvier 2011, la totalité des parcs a été transférée excepté le parc de Guyane si bien que le recouvrement des sommes dues à ce titre en 2011 est en très forte augmentation par rapport à 2010, et se fera essentiellement au cours du second semestre 2011 en raison des délais incompressibles de recouvrement (193 M€ attendus).

Les remboursements des collectivités locales pour couvrir les dépenses relatives aux indemnités de service fait (heures supplémentaires, astreintes, indemnités de sujétion horaire) et aux vacances (viabilité hivernale, voies navigables, surveillants de port) engagées par les services de l'État sur des réseaux et ouvrages dont la gestion a été transférée aux collectivités territoriales du fait de la décentralisation sont, quant à eux, en forte diminution. En effet, la plupart des agents ont exercé leur droit d'option.

Par ailleurs, doivent également être recouverts au cours de l'année 2011 des fonds correspondant à la participation de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) aux dépenses engagées par l'État dans le concours apporté à l'action de l'agence. En titre 2, il s'agit du remboursement des vacances versées aux paysagistes-conseils et architectes-conseils réalisant une mission pour le compte de l'ANRU.

Hors titre 2

Les fonds de concours et attributions de produits relevant du programme 217 hors titre 2 ont permis, au 31 juillet 2011, le rattachement de 4,08 M€ (soit 59 % des 6,93 M€ prévus pour 2011).

Ces fonds de concours et attributions de produits répondent à différentes logiques :

- permettre la réalisation de projets (notamment des études et des opérations immobilières) en partenariat avec des collectivités locales. Les contributions que les collectivités locales ont versées à ce titre s'élèvent au 31 juillet 2011 à 0,14 M€. Les opérations immobilières dont il est question étant désormais parvenues à leur fin, le rendement de ces fonds de concours et attributions de produits devrait être très faible en 2012 (de l'ordre de 0,2 M€).
- permettre aux partenaires du MEDDTL (ANRU, collectivités locales) de bénéficier, contre rémunération, de l'expertise de ses services. A ce titre, le programme 217 s'est vu rembourser au 31 juillet 2011 1,7 M€ au titre de prestations rendues essentiellement avant 2011. Les prestations dont il est question sont principalement assurées par des agents en poste en directions départementales qui dépendent désormais du programme 333. De fait, le rendement des fonds de concours et attributions de produits afférents devrait être largement moindre en 2012. Il est estimé à 0,2 M€.
- tirer produit de la vente des productions des services du ministère (publications, statistiques) et de matériel déclassé (ordinateurs, véhicules). Le montant des sommes rattachées à ce titre au 31 juillet 2011 est de 0,36 M€. Le rendement des fonds de concours et attributions de produits afférents est estimé à 1,1 M€ pour 2012.
- mener une politique volontariste d'accueil de travailleurs souffrant d'un handicap. Malgré les efforts consentis, le MEDDTL n'est pas encore parvenu à satisfaire à l'obligation légale qui lui est faite d'accueillir dans ses équipes au

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

moins 6 % d'agents handicapés. Aussi, est-il tenu de verser une pénalité au FIPHP. Cependant, le ministère a passé convention avec ce fonds pour que lui soit reversée une partie de cette pénalité. Ces sommes lui permettent d'améliorer les conditions d'accueil des personnels handicapés (adaptation des postes de travail). A ce titre, lui ont été versés en 2011 1,47 M€. La prévision pour 2012 est de 1,26 M€.

- veiller au respect des intérêts du ministère en menant à bien les transactions et médiations pénales en sa faveur et en obtenant l'indemnisation des dommages qu'il a subis. Le montant des sommes rattachées à ce titre au 31 juillet 2011 est de 0,41 M€. Le rendement des fonds de concours et attributions de produits afférents est estimé à 0,32 M€ pour 2012.

Mission Recherche et enseignement supérieur**Programme 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables**

Le périmètre couvert par le programme 190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », à savoir les nouvelles technologies de l'énergie, l'énergie nucléaire, les risques naturels et technologiques, la construction, les systèmes urbains et les systèmes de transports, en fait un levier important de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et lui donne une place prépondérante dans les politiques de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation au changement climatique.

Les fonds de concours perçus au titre de ce programme correspondent notamment à des participations de la Commission européenne à des projets de recherche et à la vente d'abonnements et de publications pour le PUCA (Plan urbanisme, construction, architecture).

En outre, le fonds de concours n°23-1-2-168 « Participation au financement du soutien au développement de l'A350 » a été créé le 11 mai 2011 afin de verser les avances récupérables pour le soutien au développement de l'avion A350XWB de la société Airbus, conformément au protocole d'accord signé le 23 juin 2009 entre l'État et Airbus relatif à ce programme. Il a été abondé de 100 M€ en 2011 et il est prévu un montant de 150 M€ en 2012.

Mission Ville et logement**Programme 135 - Développement et amélioration de l'offre de logement**

Le fonds de concours « Participations des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement » permet à l'État de se faire rembourser une partie des frais qu'il a engagés pour financer des actions menées avec certains partenaires, notamment des campagnes de communication.

Ce programme recevra également en 2011, 80 M€ de CP issus du prélèvement sur les organismes HLM, mis en place par l'article 210 de la loi de finances pour 2011.

Au 31 juillet 2011, 1 001 048 € en AE-CP ont été rattachés au programme.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Écologie, développement et aménagement durables							
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	16 487 978	10 861 608	13 762 630	4 268 227	1 068 227	4 000 000	4 000 000
181 - Prévention des risques	12 615 228	14 527 770	3 614 160	7 820 264	10 560 292	0	4 400 000
203 - Infrastructures et services de transports	2 086 217 659	1 641 888 833	2 063 673 112	1 167 431 406	478 052 553	1 156 476 391	2 522 170 000
205 - Sécurité et affaires maritimes	3 725 516	3 725 516	211 150	986 130	986 130	0	
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	58 040 829	58 040 829	0	18 373 381	18 373 381	0	
<i>dont titre 2</i>	48 809 108	48 809 108	0	14 288 659	14 288 659	0	
Recherche et enseignement supérieur							
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	41 993	41 993	0	100 047 125	100 047 125	0	
Ville et logement							
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	58 496	58 496	0	1 001 048	1 001 048	0	
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0	0	0	
	2 177 187 699	1 729 145 045	2 081 261 052	1 299 927 581	610 088 756	1 160 476 391	2 530 570 000

1.5. Justice et libertés

Mission Justice

Programme 101 – Accès au droit et à la justice

Aucun rattachement de fonds de concours n'est intervenu et n'est prévu d'ici la fin de l'exercice budgétaire au bénéfice du programme.

Programme 107 – Administration pénitentiaire

Les montants rattachés au 31 juillet 2011 s'élèvent pour le programme 107 à 176 448 €. Au sein de ce montant, 78 000 € correspondent à des participations aux actions d'accompagnement des personnels placés sous main de justice, 51 472 € correspondent à des attributions de produits de valorisation du patrimoine immatériel des services pénitentiaires, et 46 976 € à des produits de cessions de biens mobiliers (des véhicules à titre principal).

Pour 2011, le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 1,4 M€.

Programme 166 – Justice judiciaire

Au titre des fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011, le montant s'élève à 310 951 €. Ce montant est principalement rattaché au fonds de concours recevant des participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement des tribunaux de commerce. Plus de 181 000 € se rattachent à ce seul fonds. Les rattachements suivants concernent les produits de cessions de biens mobiliers pour 101 333 € et les participations au service de documentation et d'études de la Cour de cassation pour 28 400 €.

Pour 2011, la prévision de rattachement se situe à 1,26 M€, soit un montant comparable aux montants rattachés lors des exercices précédents.

Programme 182 – Protection judiciaire de la jeunesse

Les fonds de concours rattachés au 31 juillet 2011 s'élèvent pour le programme 182 à 62 004 €. Ils concernent uniquement les produits des cessions des biens mobiliers de la PJJ.

Pour 2011, la prévision de rattachement se situe à 0,3 M€.

Programme 310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice

Au 31 juillet 2011, 172 766 € ont été rattachés, au titre des actions menées par l'administration centrale, dont 170 766 € au titre de la participation de l'Union Européenne aux projets de l'administration centrale.

Pour 2011, la prévision de rattachement sur le programme 310 se situe à 2 M€, un rattachement de 1,7 M€ en provenance du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est attendu pour le second semestre.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Justice							
101 - Accès au droit et à la justice	51 682	51 682		0	0		
107 - Administration pénitentiaire	353 820	353 820		176 448	176 448		
166 - Justice judiciaire	1 749 962	1 749 962		310 951	310 951		
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	40 040	40 040		62 004	62 004		
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	3 469 307	3 469 307		172 766	172 766		
Total Justice et libertés	5 664 811	5 664 811		722 169	722 169		

1.6. Intérieur, Outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Les principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011 sont les suivants :

Mission administration générale et territoriale de l'État

Programme 307 - Administration territoriale

- participation du FEDER aux dépenses de rémunération d'assistance technique – titre 2 : 9 480 331 € ;
- participation du FEDER aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique – hors titre 2 : 2 681 964 € ;
- participation du FEDER au financement des projets de l'administration territoriale et au programme national informatique PRESAGE : 92 609 € ;
- produits des remboursements de frais de copie – hors titre 2 : 5 256 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger – hors titre 2 : 545 026 € ;
- redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules : 10 842 685 €. En année pleine, la recette estimée de cette attribution de produits est de 26 M€. Elle est intégralement reversée à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ;
- recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires, de l'organisation de colloques, d'exposition, d'actions de formation, de la réalisation d'études et de services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données – hors titre 2 : 7 445 € ;
- produits des droits d'inscription à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi – hors titre 2 : 62 006 € ;
- redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » - hors titre 2 : 142 811 €.

Programmes 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

- Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires, d'organisation de colloques, et de services rendus en matière de conception de banques de données. Les recettes sont rattachées à hauteur de 96 % sur le programme 216 (339 436 €) et 4 % sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration » (14 142 €) ;
- produit des redevances domaniales versées par des tiers occupant les immeubles du ministère de l'intérieur dont le montant s'élève à 27 712 € ;
- participation du Fonds européen de développement régional (FEDER) à des projets initiés par l'administration centrale à hauteur de 197 540 € (crédits de titre 2).

Mission écologie, développement et aménagement durables

Programme 207 – Sécurité et circulation routières

Deux fonds de concours destinés à recueillir des participations diverses à la sécurité et à la circulation routières en métropole et en outre-mer ont été créés en 2009 : dans le cadre de la mise en œuvre des politiques locales de sécurité routière, le chef de projet et le coordinateur sécurité routière, sous l'autorité du préfet, élaborent un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), destiné à programmer toutes les actions qui auront lieu au niveau départemental dans le domaine de la sécurité routière.

Ces actions peuvent être conduites par le service en charge de la coordination sécurité routière et financées par les crédits du PDASR inclus dans le BOP du programme 207. Cependant, le plus souvent, ces actions sont menées en partenariat avec d'autres services de l'État, des associations, des entreprises et/ou des collectivités territoriales et font donc l'objet d'un cofinancement.

Compte-tenu des spécificités des collectivités locales en matière de financement et de la nécessité pour elles d'obtenir le vote de l'assemblée élue pour pouvoir financer des actions, les fonds de concours doivent permettre à une collectivité de verser une fois par an la somme qu'elle souhaite consacrer aux actions menées en partenariat avec la coordination Sécurité routière.

Mission Immigration, asile et intégration

En 2011, deux éléments ont généré des retards dans le traitement du rattachement des crédits de fonds de concours relevant du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII) :

- tout d'abord, la mise en place du logiciel Chorus a mécaniquement induit des délais de mise en place de procédure dans la chaîne d'exécution des recettes ;

- deux opérations de compensation entre des sommes dues à la Commission européenne par d'autres départements ministériels et des montants dus au SGII par le budget communautaire ont été réalisées par la Commission européenne sur des rattachements de crédits du Fonds européen d'intégration (FEI – solde 2007) et du volet communautaire du Fonds européen pour les réfugiés (FER). Les procédures de rétrocession au bénéfice des programmes du SGII engagées auprès des ministères concernés se sont avérées plus longues que prévues.

Dans ces conditions, aucun rattachement de crédits de fonds de concours n'est constaté au 31 juillet 2011 au bénéfice du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration. Toutefois, le retard initial a été résorbé, au début du mois d'août, le total des recettes enregistré dans les livres du comptable atteignant 13 521 097 € le 12 août 2011.

Deux types de fonds peuvent être distingués :

I - LES FONDS EUROPEENS DU PROGRAMME CADRE « SOLIDARITE ET GESTION DES FLUX MIGRATOIRES » (SOLID)

Le programme SOLID est composé de 4 fonds créés pour la période 2007/2013, qui viennent abonder les deux programmes (303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française ») de la mission « Immigration, asile et intégration » :

Le Fonds européen d'intégration (FEI) :

Le FEI vise à soutenir les efforts des États membres afin de permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et de faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Le Fonds est centré sur les actions relatives à l'intégration de ressortissants de pays-tiers arrivés depuis peu sur le territoire des États de l'Union.

Si aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet (cf. supra), il est attendu sur l'année 2011 un montant de 7 423 470 €, correspondant au premier préfinancement du programme 2011 ainsi qu'au solde du programme 2007. Ces crédits seront rattachés au programme 104 à l'exclusion d'un montant de 453 076 € qui relèveront du programme 303 au titre des crédits d'assistance technique.

Le Fonds européen pour les réfugiés (FER) :

Le FER a pour objectif de soutenir des actions en faveur des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiant du statut de réfugié au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 ou de la protection subsidiaire. Les crédits du FER peuvent également financer le développement de programmes de réinstallation ainsi que des actions de coopération pratique entre États membres ou d'aide à l'amélioration des procédures relatives à la demande d'asile.

Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet pour les motifs évoqués supra. Il est toutefois prévu le rattachement d'ici la fin de l'année 2011 d'un montant de 5 863 598 € résultant du versement du premier acompte du programme 2011. Ces crédits sont rattachés :

- sur le programme 303, au titre des activités relevant de l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » (développement de structures d'accueil, guichets uniques, permettant aux personnes primo arrivantes d'accéder à un accompagnement et à une aide sociale, administrative, voire sanitaire, financement de projets visant plus spécifiquement la prise en charge des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables, actions de soutien aux structures administratives en charge de l'examen de la demande d'asile) ainsi que pour le financement des dépenses d'assistance technique (action « Soutien » du programme) ;
- et sur le programme 104 au titre des actions d'intégration des réfugiés (plus particulièrement aide à l'accès au logement et à l'emploi et programmes de réinstallation).

Par ailleurs, un montant de 632 396 € est attendu au titre du programme FER communautaire au titre du cofinancement de la Commission européenne concernant les deux programmes Malte (relocalisation et transfert de protection internationale de réfugiés en provenance de Malte).

Le Fonds européen pour les frontières extérieures (FFE) :

Le FFE participe au développement d'instruments juridiques communautaires pertinents dans le domaine des frontières extérieures et des visas, notamment du code des frontières Schengen et du Code européen sur les visas.

Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet pour les motifs évoqués supra. Il est toutefois prévu le rattachement, d'ici la fin de l'année 2011, d'un montant de 2 741 560 € en cofinancement de la construction de centres de rétention administrative mais également pour l'acquisition et la mise en place de SAS PARAFES équipés de lecteurs optiques pouvant migrer vers la technologie VISABIO. Des crédits seront également rattachés sur l'action « Soutien » au titre de l'assistance technique du fonds.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le Fonds européen pour le retour (FR) :

Le FR a pour objectif général de soutenir les efforts des États membres en matière de gestion des retours des étrangers en situation irrégulière vers leur pays d'origine. Il vise notamment à la mise en œuvre des standards communs en matière d'éloignement.

Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet pour les motifs évoqués supra. Toutefois, un montant de 3 176 029 € est attendu en 2011, destiné à financer la mise en œuvre d'un programme annuel de vols groupés communautaires à destination des pays d'origine mais également le développement des systèmes d'informations ELOI (visant à l'utilisation d'une seule suite logicielle pour rationaliser la gestion des personnes retenues dans les centres de rétention administrative ainsi que la gestion de leur éloignement) et AGDREF 2 (Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France).

II – AUTRE FONDS**Le réseau européen des migrations (REM) :**

A la suite de la décision du Conseil n° 2008/381/CE du 14 mai 2008 instituant un réseau européen des migrations (REM), l'ex-ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, désormais Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII) au sein du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a été désigné correspondant officiel pour la France et trois de ses agents sont partiellement détachés auprès de ce réseau.

Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet pour les motifs évoqués supra. Les crédits attendus (284 984 €) doivent financer les études ainsi que les traductions des rapports produits par les agents du réseau, leurs frais de missions ainsi qu'une partie de leur rémunération (au prorata de leur affectation aux tâches éligibles). La prévision de rattachement au budget 2011 anticipe le versement du solde du programme 2010 (80 110,32 €) ainsi que le préfinancement 2011 s'élevant à 204 843,63 €.

Mission Outre-mer**Programme 138 – Emploi outre-mer**

Les crédits rattachés au programme 138 concernent le Service militaire adapté (SMA).

Au 31 juillet 2011, 7 928 576 € ont été rattachés au programme sur les 12 810 000 € attendus pour 2011 (soit 61,89 % du montant prévu en exécution).

Les crédits rattachés se décomposent comme suit :

- concours du FSE au profit du SMA dans les DOM (fonds de concours 09-1-1-733) : 7 470 345 € du Fonds social européen (FSE) destinés aux quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) ;
- participation des départements, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie à diverses opérations" (fonds de concours 09-1-3-874) : 110 000 € ;
- recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA dans le cadre de sa mission Outre-mer" (attribution de produits 09-2-3-617) : 348 231 €.

Mission Relations avec les collectivités territoriales**Programme 122 – Concours spécifiques et administration**

- Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires, de l'organisation de colloques, d'expositions, d'actions de formation, de la réalisation d'études et de services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données : 14 142 € versés à ce jour sur 40 000 € attendus pour l'exercice 2011.
- Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité : enveloppe 2011 attendue de 90 000 €, pas de versement à ce jour.

Mission Sécurité**Programme 176 – Police nationale**

Treize fonds de concours et attributions de produits permettent au programme 176 HT2 de bénéficier de ressources extrabudgétaires en cours de gestion. Les objectifs visés sont essentiellement des remboursements de dépenses effectuées par anticipation par les services de police. Ces remboursements ou redevances font toujours l'objet d'une convention ou d'un texte réglementaire.

Le mode d'évaluation pour la prévision des fonds de concours s'appuie sur les événements prévisibles de l'année considérée. Il est modulé par les résultats des fonds de concours enregistrés lors des années budgétaires n-2 et n-1.

Au 31 juillet 2011, le montant perçu atteignait 6,7 M€ contre une prévision annuelle de 30,1 M€. Le dernier quadrimestre d'une année est habituellement une période de forte réception de fonds de concours, toutefois la prévision annuelle ne devrait pas être atteinte.

La « participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale » (3,4 M€) était en retrait par rapport au montant prévu initialement (9 M€). Ceci découle de la non réalisation, en 2011, des rentrées attendues (4 M€) au titre du remboursement par le Fonds frontières extérieures (FFE) d'une partie des dépenses engagées en titre 5 immobilier au profit des CRA de Vincennes, de Bordeaux et du Mesnil Amelot en 2010. De même, le fonds de concours « Participation des États membres aux coûts d'installation et d'utilisation du SI Schengen » n'enregistrait aucune rentrée au 31 juillet 2011. Toutefois, la prévision rectifiée 2011 a été réévaluée à 3,6 M€ pour la police nationale (2 M€ en prévision initiale), les rentrées du fonds de concours abondent prioritairement le programme CPPI, puis au-delà d'un certain montant, le programme 176.

La réalisation des attributions de produits « services d'ordre indemnisés (SOI) » au 31 juillet 2011 (1,7 M€) était en net recul par rapport au 31 juillet 2010 (3,1 M€). La prévision 2011 (11,5 M€) était fondée sur les nouveaux textes réglementaires et l'augmentation des tarifs. Il apparaît à mi-gestion qu'elle ne sera pas atteinte. De même, les produits des cessions de biens mobiliers n'enregistrent aucune rentrée au 31 juillet 2011, pour une prévision annuelle de 5,3 M€ et une réalisation de 3 M€ au 31 juillet 2010. Une étude est en cours auprès des SGAP pour identifier les causes de ces moindres rentrées budgétaires.

Programme 152 – Gendarmerie nationale

- Recettes provenant des prestations fournies à des organismes extérieurs ou privés dans le cadre de missions non spécifiques résultant principalement des mises à disposition de moyens pour des productions audiovisuelles, courses cyclistes ou manifestations sportives, de remboursements de charges locatives. Au 31 juillet 2011, 5,98 M€ ont été perçus ;
- Recettes provenant de l'agence nationale des fréquences (ANFR) qui gère un « Fonds de réaménagement du spectre » (FRS), dans le cadre des opérations de migration des fréquences hertziennes : ces crédits sont nécessaires au financement des opérations de libération de liaisons hertziennes d'infrastructure du réseau RUBIS de la gendarmerie nationale vers des bandes de fréquences plus élevées. Au 31 juillet 2011, le montant rattaché s'élève à 3,97 M€ ;
- Recettes provenant du produit des cessions de biens mobiliers appartenant à la Gendarmerie nationale, principalement véhicules et mobiliers divers dont la vente aux domaines s'effectue en métropole, en outre-mer et à l'étranger : au 31 juillet 2011, le montant rattaché s'élève à 1,14 M€ ;
- Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires, de l'organisation de colloques, d'expositions, d'actions de formation, de la réalisation d'études et de services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données : 0,12 M€ perçus au 31 juillet 2011.

Mission sécurité civile

Au 31 juillet 2011, la mission sécurité civile a reçu les fonds de concours suivants :

Programme 128 - Coordination des moyens de secours

- Participation de l'Union européenne au financement des projets de la sécurité civile : 1 731 918 €

Ce montant correspond à la participation de l'Union européenne par le biais du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) aux dépenses engagées par la direction de la sécurité civile et les services départementaux d'incendie et de secours lors de la tempête Xynthia, en février 2010.

Programme 161 – Intervention des services opérationnels

- Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile : 2 372 507 €. Ce montant se décompose de la façon suivante :
 - 805 082 € ont été perçus au titre de la participation de l'Union européenne, via le FSUE, aux dépenses engagées par les services opérationnels de la direction de la sécurité civile lors de la tempête Xynthia : 170 000 € ont été versés sur le titre 2 et 635 082 € ont été versés sur le titre 3 du programme ;
 - 1 567 425 € correspondent au solde de la prise en charge, par la Commission européenne, des frais liés à la location, durant la saison feux de forêts 2009, de deux avions bombardiers d'eau mobilisables pour les États membres de l'Union européenne : 403 984 € ont abondé le titre 2 du programme et 1 163 441 € ont abondé le titre 3.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

- Participations diverses à l'acquisition des moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile : 24 416 €. Cette somme correspond au recouvrement, en 2011, des sommes perçues dans le cadre de la mise à disposition d'autres administrations ou organismes des aéronefs de la sécurité civile au cours de l'année 2010.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Administration générale et territoriale de l'État							
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	4 041 989	4 041 989		564 688	564 688		
<i>dont titre 2</i>	1 035 512	1 035 512		197 540	197 540		
307 - Administration territoriale	58 015 438	58 015 438		23 860 133	23 860 133		
<i>dont titre 2</i>	14 890 629	14 890 629		9 480 331	9 480 331		
Aide publique au développement							
301 - Développement solidaire et migrations (hors périmètre en 2010)	169 458	169 458		0	0		
Écologie, développement et aménagement durables							
207 - Sécurité et circulation routières (hors périmètre en 2010)	87 248	87 248		0	0		
Immigration, asile et intégration							
104 - Intégration et accès à la nationalité française (hors périmètre en 2010)	6 377 646	6 377 646		0	0		
303 - Immigration et asile (hors périmètre en 2010)	9 488 442	9 488 442		0	0		
<i>dont titre 2</i>	40 828	40 828		0	0		
Outre-mer							
123 - Conditions de vie outre-mer	4 069 975	4 069 975		0	0		
138 - Emploi outre-mer	10 445 379	10 445 379		7 928 576	7 928 576		
Relations avec les collectivités territoriales							
122 - Concours spécifiques et administration	81 467	81 467		14 142	14 142		
Sécurité							
152 - Gendarmerie nationale	24 729 890	24 729 890		11 239 586	11 239 586		
<i>dont titre 2</i>	3 935 551	3 935 551		0	0		
176 - Police nationale	30 842 818	30 842 818		6 686 430	6 686 430		
Sécurité civile							
128 - Coordination des moyens de secours	9 006 239	9 006 239		1 731 918	1 731 918		
161 - Intervention des services opérationnels	5 296 253	5 296 253		2 396 923	2 396 923		
<i>dont titre 2</i>	179 396	179 396		573 984	573 984		
	162 652 242	162 652 242		54 422 396	54 422 396		

1.7. Économie, finances et industrie

En 2010, pour le ministère de l'économie des finances et de l'industrie, un montant de 19 544 261 € en AE et de 19 581 098 € en CP a été rattaché au titre des recettes de fonds de concours et d'attributions de produits.

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie étaient de 8 202 890 € en AE et CP au 31 juillet 2011.

Les principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011 sont les suivants :

Mission Économie

Programme 134 - Développement des entreprises et de l'emploi

Sur le programme 134, les recettes rattachées en 2010 se sont élevées à 896 626 € en CP.

La prévision de recettes pour 2011 est de 1,4 M€.

Au 31 juillet 2011 la totalité des crédits rattachés s'élève à 388 663 € pour le programme 134.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) (48 435 €) perçoit des recettes sur 2 fonds de concours et 2 attributions de produits :

- participations de la communauté européenne au financement d'actions communes
- rémunérations des prestations fournies par la DGCCRF versées par des tiers, tels que l'ADETEF pour les missions de coopération avec des pays étrangers ;
- rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (outre-mer, étranger hors financement communautaire) ;
- produit de cessions mobilières, essentiellement de véhicules.

La direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) (83 471 €) perçoit des recettes de 3 fonds de concours :

- participation des collectivités locales au financement de garanties d'emprunt,
- participation des collectivités locales au financement de reconversions industrielles,
- participations diverses à des études et manifestations.

Les recettes de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) (256 757 € au 31 juillet 2011) se composent principalement du remboursement sur une base conventionnée par le Médiateur national de l'énergie de sa quote-part d'occupation de l'immeuble partagé avec la CRE.

Les autres recettes sont constituées par des remboursements de frais de déplacement d'experts de la CRE par l'UE, la facturation d'interventions diverses des experts de la CRE à d'autres entités (institutions ou entreprises), le revenu des ventes de différentes publications ainsi que les frais d'inscription aux colloques organisés par la CRE.

La prévision annuelle s'élève à 1,1 M€.

Programme 220 « Statistiques et études économiques

Sur le programme 220, les recettes en 2010 se sont élevées à 15 681 201 € en AE-CP.

La prévision de recettes pour 2011 comme pour 2012 est de 17 020 000 €.

Les recettes perçues par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques au 31 juillet 2011 (7 568 227 €) correspondent :

- à la rémunération de certains services rendus par l'INSEE,
- à la contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE,
- aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE.

Ce sont les recettes de mise à disposition du répertoire SIRENE des entreprises et établissements qui constituent le socle des « rémunérations de services rendus », qui représentent elles-mêmes l'essentiel des recettes du programme. Les autres fonds de concours et attributions de produits résultent des conventions de partenariat conclues avec les acteurs publics en région dans le cadre de travaux d'études sur l'économie ou la démographie régionale ou locale.

Le produit des ventes de documents diminue régulièrement au fur et à mesure de l'augmentation de l'offre gratuite sur le site Internet de l'INSEE (insee.fr) sur lequel de nombreuses séries statistiques, ainsi que les publications de type « 4 pages » ou « Informations rapides », sont désormais accessibles gratuitement en ligne.

Le niveau des recettes est largement dépendant de la demande adressée à l'INSEE en matière d'études ou d'enquêtes, elle-même dépendante de la situation financière de ses partenaires.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Programme 223 - Tourisme

Sur le programme 223, les recettes rattachées en 2010 se sont élevées à 4 467 €.

Aucune recette n'est prévue pour 2011

Programme 305 - Stratégie économique et fiscale

Sur le programme 305, les recettes rattachées en 2010 se sont élevées à 1 768 203 €.

La prévision de recettes pour 2011 est de 1 600 000 €.

Le fonds de concours reçoit des contributions au financement et travaux d'organismes compétents en matière de normalisation comptable.

Au 31 juillet 2011, le montant rattaché s'élève à 246 000 € pour la direction générale du Trésor. Ce montant global correspond à trois appels de 2010, payés en 2011, à savoir :

- CNCC (compagnie nationale des commissaires aux comptes), le 8 février 2011 pour 120 000 € ;
- CSOEC (conseil supérieur de l'ordre des experts comptables), le 14 février 2011 pour 120 000 € ;
- Dassault le 6 avril 2011 pour 6 000 €.

Mission Recherche et enseignement supérieur**Programme 192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle**

Sur le programme 192, les recettes rattachées en 2010 se sont élevées à 1 230 601 €.

La prévision de recettes pour 2011 est de 1 260 000 €.

Au 31 juillet 2011, aucun crédit de fonds de concours n'a encore été rattaché à ce programme.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Économie							
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	859 789	896 626		388 663	388 663		
220 - Statistiques et études économiques	15 681 201	15 681 201		7 568 227	7 568 227		
223 - Tourisme	4 467	4 467		0	0		
305 - Stratégie économique et fiscale	1 768 203	1 768 203		246 000	246 000		
Recherche et enseignement supérieur							
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 230 601	1 230 601		0	0		
Total Économie, finances et industrie	19 544 261	19 581 098		8 202 890	8 202 890		

1.8. Travail, emploi et santé

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés en 2011 concernent pour ce périmètre budgétaire :

Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

- Participation au financement de projets communs entre acteurs de la sécurité sociale. Ce fonds de concours permet la perception de montants en lien avec le portail de la sécurité sociale (périodicité annuelle) et le forum des COG de la sécurité sociale, qui se tient tous les trois ans. Pour 2011, la prévision est de 461 523 €, dont une partie pourrait faire l'objet de report en 2012.
- participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs des ministères sociaux. Les montants perçus au 31 juillet 2011 s'élèvent à 77 226 €. La prévision actualisée pour 2011 est estimée à 180 000 €. La prévision pour l'exercice 2012 est de 160 000 € ;
- produits de cessions de biens mobiliers par l'administration des domaines. Cette attribution de produits est principalement alimentée par le produit des cessions de véhicules par l'administration (administration centrale et services déconcentrés), dont le volume sera déterminé pour cet exercice au cours du 4^e trimestre 2011. Le montant prévisionnel pour 2011 est difficile à déterminer, les ventes se faisant par voie d'enchères. Dans l'attente d'une étude plus approfondie du volume des cessions, les sommes à recouvrer en 2012 pourraient être d'un montant identique à celles perçues en 2010, soit 200 000 € ;
- recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels, de l'organisation de colloques et séminaires et des services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données. Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet 2011 ;
- remboursement par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens. Aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet 2011 ;
- contribution de l'Union européenne au financement d'actions d'information ou de communication en matière sociale ou de santé. Ce fonds doit être maintenu pour 2012 en vue d'une éventuelle contribution dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. La prévision ne pourra être établie qu'ultérieurement ;
- participation de tiers au financement des enquêtes établies par la direction de la recherche, des études et des statistiques. Les rattachements prévus en 2011 s'élèvent à 1 624 380 €. Ils concernent la participation de la CNAMTS pour la mise à disposition des bases de données IMS Health (116 811 €) et la participation de la CNSA, pour 1 507 569 € aux enquêtes et études suivantes : enquête sur les bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH (150 000 €), enquête Alzheimer (95 271 €). La participation de la CNSA est également attendue s'agissant des appels à projet suivants : handicap et perte d'autonomie (786 662 €), qualité aide au domicile des personnes fragiles (475 636 €). La prévision pour l'exercice 2012 s'établit à 200 000 €, des projets de conventions avec la CNAMTS et ou la CNAV étant actuellement à l'étude ;
- participations aux dépenses d'installation des agences régionales de santé. La totalité des sommes rattachées à ce fonds de concours ont été perçues en 2010 et sont conformes aux prévisions (28 000 000 €).

Mission Travail et emploi

Programme 102 - Accès et retour à l'emploi

Sur le programme 102, aucun crédit de fonds de concours n'a été rattaché au 31 juillet 2011, en raison des retards pris dans la gestion des recettes non fiscales au format Chorus.

44,12 M€ sont toutefois attendus au titre de 2011, soit :

- 25 M€ correspondant à la contribution du Fonds social européen (FSE) à l'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi qu'aux mesures à destination des publics fragiles (volet pédagogique des stagiaires handicapés). Ces crédits financent des aides aux postes dans les entreprises d'insertion et des aides à l'accompagnement dans les entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- 19,12 M€ correspondant à la contribution du Fonds social européen (FSE) au financement de nouvelles entrées en contrats d'autonomie au second semestre 2011.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Programme 103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Au sein du programme 103, les rattachements de fonds de concours s'établissent au 31 juillet 2011 à 3,34 M€. 41,14 M€ sont attendus en 2011 sur ce programme.

11,14 M€ de contribution des entreprises sont attendus sur la totalité de l'exercice sur les trois dispositifs suivants :

- des allocations spéciales du fonds national de l'emploi (ASFNE) qui permettent dans le cadre d'une procédure de licenciement économique et sur la base d'une convention entre l'État et une entreprise, d'assurer un revenu de remplacement à des salariés âgés d'au moins 57 ans dont l'emploi est supprimé et dont les perspectives de reclassement sont réduites, jusqu'à ce qu'ils aient pu faire valoir leurs droits à la retraite.
- du financement du dispositif des préretraites progressives (PRP) qui offre une alternative au retrait complet d'activité des salariés âgés, aide les entreprises à résoudre leurs problèmes de pyramide des âges et favorise l'insertion des publics en difficultés.
- des allocations temporaires dégressives (ATD) qui favorisent le reclassement extérieur d'un salarié qui accepte un emploi dont la rémunération est inférieure à son salaire antérieur grâce à une compensation différentielle dégressive octroyée sur une période de deux ans.

La contribution du Fonds social européen (FSE) au financement de l'amélioration de l'accès des actifs à la qualification en direction des personnes ne maîtrisant pas un socle minimal de compétences nécessaires à leur insertion ou leur maintien dans l'emploi doit s'élever en 2011 à 10 M€.

Enfin, un rattachement de fonds de concours au titre du cofinancement de l'Unedic sur l'activité partielle de longue durée est attendu en 2011 pour un montant de 20 M€.

Mission Travail et emploi

Programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Sur le programme 155, seuls 151 880 € ont été rattachés au titre du produit de cessions de biens mobiliers.

5 M€ sont toutefois attendus en 2011 au titre du financement de l'assistance technique du Fonds social européen.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Santé							
171 - Offre de soins et qualité du système de soins (supprimé)	1 159	1 159		0	0		
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	714 807	714 807		0	0		
Solidarité, insertion et égalité des chances							
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	29 159 303	29 159 303		102 756	102 756		
<i>dont titre 2</i>	68 979	68 979		0	0		
Travail et emploi							
102 - Accès et retour à l'emploi (hors périmètre en 2010)	34 163 972	34 163 972		0	0		
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi (hors périmètre en 2010)	68 510 160	68 510 160		3 336 347	3 336 347		
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	15 080 805	15 080 805		151 880	151 880		
Total Travail, emploi et santé	147 630 206	147 630 206		3 590 983	3 590 983		

1.9. Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Mission Enseignement scolaire

Programme 140 – Enseignement scolaire public du premier degré

Ce programme dispose d'un fonds de concours « participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation » depuis le 15 mars 2010, partagé avec le programme 141 au travers d'une clef de répartition, pour lequel aucune recette n'a été constatée au 31 juillet 2011. Pour le premier semestre 2012, il est prévu le rattachement de 48 000 € provenant de collectivités territoriales, en AE et en CP.

Programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré

Ce programme dispose de trois fonds de concours et deux attributions de produits pour lesquels une seule recette a été constatée au 31 juillet 2011 :

- Fonds de concours :
 - participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du 2nd degré ;
 - participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation. Ce fonds de concours est fractionné entre les programmes 140 et 141 ;
 - participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation [réservé aux versements de tiers situés en outre-mer, étranger et Europe hors crédits communautaires]. Ce fonds de concours, fractionné a changé de libellé au 1^{er} janvier 2011 en remplacement de « participation diverses au développement des usages des TIC dans l'éducation » ;
- Attributions de produits :
 - rémunération d'actions de formation, il est prévu dans le cadre d'une convention passée avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger un rattachement de 46 130 € en août 2011 ;
 - recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services, au 31 juillet 2011, 27 127 € ont été rattachés à cette attribution de produits.

Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale

Ce programme dispose de quatre fonds de concours et trois attributions de produits.

- Fonds de concours :
 - participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation, créé le 23 mai 2011, ce fonds de concours a pour objet de rattacher les crédits versés par l'Union européenne dans le cadre de la convention relative au réseau européen d'information sur l'éducation EURYDICE ; 46 054 € ont été rattachés par arrêté du 25 juillet 2011 ;
 - participation du FIPHFP aux dépenses de recrutement et de formation ;
 - participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration ;
 - participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies.
- Attributions de produits :
 - recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services ;
 - produits de cession de biens mobiliers [réservé aux versements de tiers situés en outre-mer, étranger et Europe hors crédits communautaires] ;
 - produits de cession de biens mobiliers.

Au 31 juillet 2011, les rattachements s'élèvent à 1,24 M€.

Sur les crédits rattachés, 1 M€ relève de l'attribution de produits « Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services ». Elle regroupe les recettes provenant des services déconcentrés du ministère, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de la direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance (DEPP). La rémunération des prestations fournies, en constante évolution depuis 2004 au sein des académies, présente cette année une forte baisse conjoncturelle (- 45% entre les rattachements constatés au 31 juillet 2010 et les rattachements au 31 juillet 2011). Cette différence s'explique en partie par le passage des attributions de produits dans le progiciel intégré CHORUS au 1^{er} janvier 2011. La situation devrait s'améliorer au cours du second semestre. Cette source de financement constitue une ressource propre non négligeable pour le fonctionnement des services académiques. Pour le PLF 2011, la prévision de rattachement a été évaluée à 3 M€ en AE-CP.

Pour le second semestre 2011, il est prévu un rattachement de 2 M€ en AE et CP sur les fonds de concours dédiés au FIPHFP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Programme 230 – Vie de l'élève

Ce programme dispose d'un fonds de concours « participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration ».

Au 31 juillet 2011, 314 359 € ont été rattachés. Les rattachements pour le second semestre 2011 sont estimés à 2 M€ au titre de la convention passée avec le Fonds d'insertion des personnes handicapés de la fonction publique (FIPHFP).

Mission Sport, jeunesse et vie associative
Programme 163 - Jeunesse et vie associative

En 2010, 50 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ont été rattachés au fonds de concours « Participation financière de partenaires privés ou publics au financement d'actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ». Ces crédits ont contribué au dispositif «Envie d'agir», imputé sur l'action 2 «promotion des actions et expérimentations en faveur de la jeunesse», sous- action «prise d'initiative et participation des jeunes».

Au titre de l'année 2011, il est prévu le rattachement de 340 000 € en AE et en CP au fonds consacré à la «Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative ». Ce montant contribuera au financement de l'Année européenne du volontariat, imputé sur la sous-action « échanges internationaux de jeunes » de l'action 2 « actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ».

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Enseignement scolaire							
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	0	0		0	0		
141 - Enseignement scolaire public du second degré	46 354	46 354		27 127	27 127		
<i>dont titre 2</i>	40 047	40 047		0	0		
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 524 972	3 524 972		1 244 621	1 244 621		
230 - Vie de l'élève	11 066	11 066		314 359	314 359		
Sport, jeunesse et vie associative							
163 - Jeunesse et vie associative (hors périmètre en 2010)	50 000	50 000		0	0		
Total Education nationale, jeunesse et vie associative	3 632 392	3 632 392		1 586 107	1 586 107		

1.10. Budget, comptes publics et réforme de l'État

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget du ministère du budget, des comptes publics, et de la réforme de l'État étaient de 8 224 509 € en AE et CP au 31 juillet 2011.

Les principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2011 sont les suivants :

Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme 156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

- rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État : 0,62 M€ rattachés au 31 juillet 2011 sur un total attendu de 2,5 M€ au titre de 2011.

Les recettes rattachées sur cette attribution de produit devraient connaître une augmentation en 2012 consécutive à l'accession à l'autonomie de certaines universités. Au 1er janvier 2011, 73 universités ont acquis leur autonomie. À l'horizon 2012, 83 universités devraient être autonomes. A terme, les départements informatiques de la DGFIP devront prendre en charge la paie mensuelle de l'ensemble des agents concernés ;

- rémunération des services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs de la DGFIP : 0,41 M€ rattachés au 31 juillet 2011 sur un total prévu de 3,25 M€ au titre de 2011.

En 2012, les recettes de cette attribution de produits devraient diminuer sensiblement en raison du droit offert par l'ordonnance n° 2007-137 du 1er février 2007 aux offices publics de l'habitat (OPH) d'opter entre la comptabilité publique et la comptabilité de commerce.

Au 1er janvier 2011, 9 OPH sur les 169 gérés en 2010 en comptabilité publique ont basculé en comptabilité de commerce ;

- rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP : 0,35 M€ rattachés au 31 juillet 2011 sur un total prévu de 1,9 M€ au titre de 2011.

Cette attribution de produits est réservée aux versements émanant de particuliers ou d'organismes privés ou publics situés en métropole dans le cadre du décret n° 2000-817 du 28 août 2000, à savoir notamment au titre de ventes de publications, de documents et de recueils élaborés par la DGFIP, de la mise à disposition d'informations statistiques, ou encore de la mise à disposition d'extraits cartographiques ou littéraires de la documentation cadastrale...

Programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »

- recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par le secrétariat général : 0,008 M€ ;
- rémunération de prestations fournies aux candidats, stagiaires ou organismes distincts de l'État par l'institut de gestion publique et de développement économique : 0,480 M€ ;
- recettes encaissées par les stations et laboratoires d'État du service de répression des fraudes et du contrôle de la qualité en contrepartie de prestations effectuées pour des particuliers : 0,028 M€ ;
- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général : 0,089 M€ ;
- contribution du Fonds social européen à des actions de communication et de formation : 0,198 M€ ;
- contribution du Fonds social européen à la rémunération de formateurs : 0,355 M€.

Programme 302 - Facilitation et sécurisation des échanges

- rémunération des prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux de douanes ou de leurs heures légales d'ouverture : 0,54 M€ (pour un montant annuel prévu égal à 2,98 M€). Sur la base du rythme de rattachement actuel, les rattachements au titre de l'année 2011 pourraient être inférieurs à la prévision. Il est rappelé que le niveau des rattachements au titre de cette attribution de produits résulte assez directement du niveau de l'activité économique et des demandes des opérateurs du commerce international ;
- produit des cessions de biens mobiliers : 0,31 M€ (pour un montant prévu égal à 0,6 M€). Le rythme de rattachement est strictement en phase avec la prévision.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Gestion des finances publiques et des ressources humaines							
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	9 483 231	9 483 231		1 674 556	1 674 556		
218 - Conduite et pilotage des politiques économique et financière	2 934 240	2 934 240		1 158 877	1 158 877		
<i>dont titre 2</i>	0	0		355 000	355 000		
221 - Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	22 157	22 157		0	0		
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	8 238 356	8 238 356		855 409	855 409		
318 - Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus) (supprimé)	530 853	530 853		-	-		
Total Budget, comptes publics et réforme de l'État	21 208 837	21 208 837		3 688 842	3 688 842		

1.11. Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Le rattachement des recettes de fonds de concours et d'attribution de produit s'élève au 31 juillet 2011 à 16,47 M€ en AE et 17,50 M€ en CP sur les programmes 112, 149, 206 et 215 relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Mission Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

Programme 149 - Forêt

Le programme 149 a bénéficié en 2011 d'une aide exceptionnelle de 0,31 M€ en AE=CP de la part du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le cadre de la tempête Xynthia pour lui permettre de financer l'entretien des dunes littorales.

Programme 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

11,40 M€ en AE et 11,92 M€ en CP ont été rattachés sur le programme 206 :

- 11,34 M€ en AE=CP correspondant à la participation de l'Union européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux ;
- 0,003 M€ en AE=CP au titre des redevances pour services rendus à l'occasion des analyses, diagnostics et certifications effectués au bénéfice de tiers et à leur demande par les laboratoires d'Etat des services vétérinaires ;
- 0,002 M€ en AE=CP correspondant aux participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des DD(CS)PP ;
- 0,05 M€ en AE=CP de produit des cessions de biens mobiliers ;
- 0,52 M€ en CP correspondant à la participation des collectivités territoriales à la construction de bâtiments (protection des végétaux).

Programme 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

4,63 M€ en AE et 5,14 M€ en CP, dont 0,24 M€ en AE=CP de titre 2 et 4,39 M€ en AE et 4,90 M€ en CP hors titre 2, ont été rattachés sur le programme 215 au titre :

- de la participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 0,42 M€ en AE=CP ;
- du produit de cessions (enquêtes, études, travaux divers et publications du SSP ou biens mobiliers) : 0,25 M€ en AE=CP ;
- des redevances pour services rendus par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,06 M€ en AE=CP ;
- de la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique du FEADER : 0,60 M€ en AE=CP ;
- de la participation du Conseil général à la construction de la direction départementale des territoires des Yvelines : 0,51 M€ en CP ;
- des participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques : 0,42 M€ en AE=CP dont 0,24 M€ en AE=CP de titre 2 ;
- des participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère : 2,89 M€ en AE=CP.

Mission Politique des territoires

Programme 112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

0,13 M€ en AE=CP, dont 0,12 M€ en AE de titre 2, soit 27,44 % des crédits attendus en 2011 (0,46 M€ en AE et en CP hors titre 2)

- Remboursement par le FEDER de la rémunération des assistants techniques chargés de la gestion des programmes opérationnels interrégionaux : 0,12 M€ en AE=CP (titre 2) ;
- contribution du FEDER à une mission de suivi et d'expertise dans le cadre du programme national d'assistance technique : 0,004 M€ en AE=CP (hors titre 2).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales							
149 - Forêt	58 437 145	58 437 145		310 000	310 000		
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	3 373 511	3 373 511		0	0		
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	30 744 415	31 387 382		11 401 881	11 919 881		
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	9 856 551	7 756 551	2 700 000	4 631 755	5 141 755		
<i>dont titre 2</i>	1 800 000	1 800 000		240 705	240 705		
Enseignement scolaire							
143 - Enseignement technique agricole	49 043	49 043		0	0		
Politique des territoires							
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (hors périmètre en 2010)	228 883	228 883		126 253	126 253		
<i>dont titre 2</i>	159 427	159 427		122 000	122 000		
Total Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	102 689 548	101 232 515	2 700 000	16 469 889	17 497 889		

1.12. Culture et communication

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de la culture et de la communication rattachées au 31 juillet 2011 sont les suivantes :

Mission Culture

Programme 131 - Création

Sur le programme 131, les crédits ouverts au 31 juillet 2011 s'élèvent à 18 853 € en AE=CP. Ils correspondent aux recettes provenant des prestations fournies par la direction générale de la création artistique.

Programme 175 - Patrimoines

Sur le programme 175, les crédits de fonds de concours et d'attributions de produits ouverts au 31 juillet 2011 s'élèvent à 771 326 € en AE et 8 573 747 € en CP. Ces crédits correspondent principalement au versement par le Centre des Monuments Nationaux (crédits relatifs aux travaux effectués par les services de l'État) et au versement des régions, département et commune de PACA en faveur du Mucem (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée).

Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Sur le programme 224, les crédits de fonds de concours et d'attributions de produits ouverts au 31 juillet 2011 s'élèvent à 8 078 607 € en AE et 1 238 607 € en CP ce qui correspond principalement à la vente de biens mobiliers, et aux manifestations « la nuit des musées » et « rendez-vous au jardin ».

Mission Médias, livre et industries culturelles

Programme 334– livre et industries culturelles

Sur le programme 334, les crédits de fonds de concours ouverts au 31 juillet 2011 s'élèvent à 12 000 000 € en AE préalables, ce qui correspond à la participation de la BNF aux travaux de rénovation du quadrilatère Richelieu.

Mission Recherche culturelle et culture scientifique

Programme 186 – Recherche culturelle et culture scientifique

Sur le programme 186, les crédits de fonds de concours ouverts au 31 juillet 2011 s'élèvent à 8 442 € en AE=CP. Ils correspondent aux participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Culture							
131 - Création	754 113	754 113		18 853	18 853		
175 - Patrimoines	71 985 395	49 627 476	58 117 228	771 326	8 573 747	754 000	980 000
<i>dont titre 2</i>	92 667	92 667		0	0		
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 022 528	1 022 528		8 078 607	1 238 607	6 840 000	
<i>dont titre 2</i>	14 471	14 471		954	954		
Médias, livre et industries culturelles							
334 - Livre et industries culturelles	-	-	-	12 000 000	0	12 000 000	
Recherche et enseignement supérieur							
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	167 119	167 119		8 442	8 442		
Total Culture et communication	73 929 155	51 571 236	58 117 228	20 877 228	9 839 649	19 594 000	980 000

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1.13. Solidarité et cohésion sociale**Mission Solidarité, insertion et égalité des chances****Programme 137 – Égalité entre les hommes et les femmes**

- Concours du Fonds social européen aux actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Aucun rattachement au 31 juillet 2011.

Programme 157 – Handicap et dépendance

- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux dépenses de l'État en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Ce fonds de concours était destiné en 2010 à financer les groupes d'entraide mutuelle (GEM) à hauteur de 24 M€. Les GEM sont désormais directement financés par la CNSA via une dotation aux agences régionales de santé ;
- legs et donations. Ce fonds de concours a reçu 1,36 M€ en gestion 2010 ; ces opérations sont par nature difficiles à prévoir ;
- participation du FIPHFP au dispositif d'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées. Ce fonds de concours a été créé en 2011. Au 31 juillet 2011, aucun montant n'a été ouvert mais 0,8 M€ ont été rattachés le 5 septembre dernier.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Solidarité, insertion et égalité des chances							
137 - Égalité entre les hommes et les femmes	97 606	97 606		0	0		
157 - Handicap et dépendance	25 471 988	25 471 988		0	0		
Total Solidarités et cohésion sociale	25 569 594	25 569 594		0	0		

1.14. Fonction publique

Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme 148 - Fonction publique

Le programme 148, qui relève en 2011 du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, passe sur le périmètre du ministère de la fonction publique en PLF 2012.

Les fonds de concours bénéficiant au programme 148 sont les suivants :

- aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ;
- contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratifs : 0,15 M€ au 31 juillet 2011 ;
- participation du FIPHFP au financement de la prestation chèque vacances au bénéfice des travailleurs handicapés de la fonction publique de l'État.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Gestion des finances publiques et des ressources humaines							
148 - Fonction publique (hors périmètre en 2010 et 2011)	334 282	334 282		145 058	145 058		
Total Fonction publique	334 282	334 282		145 058	145 058		

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1.15. Enseignement supérieur et recherche
Mission Recherche et enseignement supérieur
Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire

Au 31 juillet 2011, les rattachements d'AE représentent 53,0% des prévisions retenues au titre du PLF 2011, soit 37,9 M€ pour 71,5 M€ prévus. La prévision devrait être confortée par les rattachements du second semestre 2011. A titre d'information, sur ces crédits, 28,46 M€ relèvent des contributions des collectivités territoriales et 9,40 M€ du FEDER. En termes de CP, le pourcentage est quasiment le même (53,5 %) : près de 33 M€ de CP ont été rattachés à comparer à une prévision de 61,5 M€, qu'il s'agisse des participations des collectivités (30,2 M€) ou du FEDER (2,7 M€). Pour le PLF 2012, et compte tenu de l'avancement des opérations des CPER 2007-2013 qui constituent la majeure partie des rattachements, la prévision de rattachement des AE a été fixée à 43,5 M€, et la prévision de rattachement en termes de CP à 59,8 M€.

Programme 172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Les rattachements de fonds de concours constatés au 31 juillet 2011 sont les suivants :

- 5 568 € au titre du projet ERANET
- 39 580 € au titre du projet OMC

Un montant de 12 518 € (Black sea project) est attendu d'ici la fin de l'année, soit au total 57 666 €. Compte tenu des faibles montants en jeu, aucune prévision n'a été inscrite au PAP pour 2011.

Programme 231 – Vie étudiante

Au 31 juillet 2011, les rattachements sur le fonds de concours CPER étaient de 5,2 M€ en CP, ce qui constitue un dépassement des prévisions fixées à 2,5 M€. En termes d'AE, aucun rattachement n'a pour l'instant eu lieu ; il est attendu 5 M€. Pour 2012, il est prévu 4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP.

Sur les remboursements de prêts d'honneur, les rattachements réalisés au 31 juillet 2011 (1,5 M€ en AE et en CP) représentent 38,3 % de la prévision (4 M€) qui est abaissée à 3 M€ pour 2012, compte tenu de la mise en extinction du dispositif.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Recherche et enseignement supérieur							
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	63 459 100	69 575 801	61 884 103	37 858 550	32 898 506	37 858 550	43 500 000
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	129 273	129 273		45 148	45 148		
231 - Vie étudiante	11 879 209	8 203 463	7 783 930	1 533 277	6 695 394	0	4 000 000
Total Enseignement supérieur et recherche	75 467 582	77 908 537	69 668 033	39 436 975	39 639 048	37 858 550	47 500 000

1.16. Ville

Mission Ville et logement

Programme 147 – Politique de la ville et Grand Paris

Le programme politique de la ville ne percevra plus de recette sur fonds de concours et attributions de produits. Le fonds de concours "assistance technique de programme européens" et les deux attributions de produits du programme "produit des cessions de biens mobiliers" et "recettes provenant de la rémunération de services rendus par le secrétariat général du comité interministériel des villes" sont donc supprimés en 2012.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Ville et logement							
147 - Politique de la ville et Grand Paris	0	0		1 900	1 900		
Total Ville	0	0		1 900	1 900		

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1.17. Sports
Mission Sport, jeunesse et vie associative
Programme 219 - Sport

Les principaux fonds de concours ouverts sur le programme Sport sont les suivants :

- participation du Centre national pour le développement du sport (CNDS) aux actions des fédérations sportives en faveur du développement de la pratique sportive : 16 M€ de crédits sont prévus pour abonder le programme en 2011 et 19,5 M€ sont prévus en 2012 ;
- participations de partenaires privés et d'établissements publics au financement de campagnes d'information initiées par le ministère chargé des sports destinées au financement des campagnes de prévention des accidents de montagne – été et hiver (prévision 2011 et 2012: 0,05 M€ chaque année) ;
- participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalables et CP), destiné à recueillir la participation des collectivités territoriales à l'aménagement ou la modernisation des équipements des centres d'éducation populaire et sportive (CREPS) (0,15 M€ en CP ouverts au 31 juillet 2011 versés par le Conseil régional d'Auvergne pour les travaux au CREPS de Vichy ; prévision 2011 : 3,44 M€ en AE (0,692 M€ provenant du Conseil régional de Franche Comté et du Conseil général du Jura pour la réalisation du stade des Tuffes sur le site de Prémamanon de l'École nationale des sports de montagne (convention du 25/3/2011, AE préalables non encore ouvertes au 31/7/2011) et 2,75 M€ en provenance du Conseil régional de Guadeloupe pour la rénovation du CREPS (convention en cours de signature) ; et 4,643 M€ en CP (Conseil général du Bas-Rhin : 0,113 M€ ; communauté d'agglomération de Vichy : 0,150M€ ; Conseil régional d'Auvergne/FEDER : 1,226 M€ ; Conseil régional Champagne Ardennes : 0,068 M€ ; Conseil régional de Franche Comté et Conseil général du Jura : 0,692 M€ ; Conseil régional d'Île-de-France et Conseil général des Hauts-de-Seine : 0,565 M€ ; Conseil régional et Conseil général de Guadeloupe : 1,829 M€). Prévision 2012 : 0,9 M€ en AE préalables et 0,3 M€ en CP.
- contribution à la restructuration du réseau des opérateurs du ministère chargé des sports par les CREPS affectés par une mesure de dissolution (prévision 2011 : 0,35 M€ dont 0,25 M€ rattachés au 31 juillet 2011 et 0,1 M€ de prévision de rattachement complémentaire d'ici le 31 décembre 2011 ; prévision 2012 : 0,2 M€).

Au total, les prévisions de rattachement de fonds de concours sur ce programme en 2012 sont donc de 20,65 M€ en AE et de 20,05 M€ en CP.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Sport, jeunesse et vie associative							
210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative (supprimé)	1 500	1 500					
219 - Sport	19 613 554	21 685 470		250 000	400 000		900 000
Total Sports	19 615 054	21 686 970		250 000	400 000		900 000

2. Budget annexe

2.1. Écologie, développement durable, transports et logement

Mission Contrôle et exploitation aériens

L'évaluation globale des fonds de concours et des attributions de produits prévue dans le projet annuel de performance 2011 de la mission « Contrôle et exploitation aériens » est de 22,74 M€.

Sa répartition et les rattachements constatés au 31 juillet 2011 par programme se présentent comme suit :

Programme 612 - Navigation aérienne

Prévisions de recettes et rattachements :

	<i>Montants</i>
ADP prévues sur 2011	3 000 000
Rattachements effectués au 31/07/11	2 000
Rattachements restant à effectuer	2 998 000
FDC prévus sur 2011	12 000 000
Rattachements effectués au 31/07/10	0
Rattachements restant à effectuer	12 000 000

Sur 15 M€ de fonds de concours et d'attributions de produit prévus en LFI 2011 sur le programme 612 ; seul un montant de 2 000 € a fait l'objet d'un rattachement au 31 juillet 2011 et ne concerne qu'une attribution de produit.

La prévision annuelle relative aux attributions de produit attendues a été estimée à 3 M€. Elle correspond à des rémunérations de prestations pour services rendus par la direction des services de la navigation aérienne au profit de personnes publiques autres que l'État et de personnes privées. Ces services sont notamment la fourniture de prestations d'études, de travaux et d'expertise comme la calibration à l'export, le produit filet de sauvegarde pour le contrôle aérien, la vente de documents, d'ouvrages et la réalisation de travaux d'édition auxquels s'ajoute la cession de biens mobiliers.

Jusqu'à fin août 2011, hormis l'ouverture de crédits déjà effectuée, des encaissements sur l'ensemble des produits énumérés ont été constatés pour un montant de 1 M€ dont 0,31 M€ rattaché au cours du mois d'août, la différence est en cours de régularisation. A la fin de 2011, des versements de même nature de prestations sont attendus et seront ouverts sur l'exercice ce qui permettra d'atteindre un niveau de réalisation proche de la prévision annuelle.

Concernant le fonds de concours relatif à la participation aux projets aéronautiques européens dont la prévision annuelle estimée à 12 M€ et qui correspond principalement au projet COFLIGHT (versements ENAV-SKYGUIDE) pour 7 M€ et au projet de la SESAR JU pour 5 M€, aucun rattachement n'a été enregistré au 31 juillet 2011. En effet, un retard important dans la réalisation du projet COFLIGHT n'a pas permis de comptabiliser de versement au cours du premier semestre 2011. En revanche, un montant de 1,7 M€ a été constaté par le comptable du BACEA pour le projet SESAR JU. Celui-ci n'a pu être pris en charge au cours du 1er semestre pour des raisons de gestion. La régularisation du versement sur ce dossier est en cours et des encaissements sur le 2ème semestre sont attendus au titre des deux projets mentionnés ci-dessus. Par ailleurs, des sommes versées relatives à divers autres projets européens ont été comptabilisées par le comptable du BACEA pour 0,3 M€ et sont en cours de rattachement.

Programme 613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile

Une évaluation de 0,13 M€ a été inscrite dans le projet annuel de performance 2011 sur le programme 613 de la mission concernant le produit des ventes de biens mobiliers.

Le produit des ventes intervenues au cours du 1er semestre 2011 sont de 0,03 M€ et feront l'objet d'une ouverture de crédits au cours du 2ème semestre. A ce rattachement seront ajoutées les ventes du 2ème semestre pouvant atteindre l'estimation prévisionnelle de l'exercice 2011.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Programme 614 - Transports aériens, surveillance et certification

La prévision annuelle 2011 inscrite sur le programme 614 est de 7,61 M€ et ne concerne que des attributions de produits.

Les rattachements s'y rapportant au 31 juillet 2011 sont de 1,68 M€ en AE et CP et se répartissent comme suit :

- 1,57 M€ rattaché au 31 juillet 2011 pour une estimation globale de 7,3 M€ concernant des facturations de prestations d'expertise technique auprès de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) au titre de l'année 2010 et du 1er semestre 2011. En outre, des encaissements d'un montant de 0,55 M€ ont été constatés jusqu'à la fin du mois d'août. Au total, le montant encaissé au 31 août 2011 s'élève à 2,12 M€. Des versements interviendront au cours du 2ème semestre 2011 pour des facturations de prestations d'expertise effectuées en 2011 ;
- un versement de 0,11 M€ en provenance d'European satellite service a été rattaché pour des prestations de certification couvrant l'activité de surveillance, ce versement n'avait pas été estimé lors du projet de performance annuel 2011.

Des encaissements prévus au cours du 2ème semestre permettront d'atteindre l'estimation annuelle. Ces prévisions sont :

- un versement de 1,13 M€ en provenance du Groupement pour la sécurité de l'aviation civile (GSAC/OSAC) concernant des fournitures d'expertises ;
- enfin, la constatation au 31 juillet 2011 de produits de cession de biens mobiliers sur le programme 614 s'élève à 0,08 M€ pour une prévision de 0,11 M€. Des ventes de biens mobiliers sont prévues d'ici la fin de l'exercice 2011 et seront rattachées à l'exercice.

Par ailleurs, concernant le fonds de concours créé à la fin de l'exercice 2010 et non estimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2011, un versement a été effectué par la Commission européenne et ouvert au cours du 1er trimestre 2011. Cette participation est destinée à la certification du prestataire EGNOS dans le cadre du règlement du ciel unique européen.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Contrôle et exploitation aériens							
611 - Formation aéronautique	628 348	628 348		0	0		
612 - Navigation aérienne	16 454 078	16 454 078		2 000	2 000		
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	162 631	162 631		0	0		
614 - Transports aériens, surveillance et certification	21 822 075	21 822 075		1 934 525	1 934 525		
Total Ecologie, développement durable, transports et logement	39 067 132	39 067 132		1 936 525	1 936 525		

3. Comptes spéciaux

3.1. Budget, comptes publics et réforme de l'État

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Programme 723 – Contribution aux dépenses immobilières

Un fonds de concours reçoit la contribution d'organismes extérieurs à l'État à des opérations immobilières. Un montant de 4,39 M€ est rattaché au 31 juillet 2011.

Missions/Programmes	Rattachements 2010			Rattachements 2011 au 31/07			2012
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Gestion du patrimoine immobilier de l'État							
722 - Contribution aux dépenses immobilières (supprimé)	878 949	878 949		-	-		
723 - Contribution aux dépenses immobilières	-	-		4 390 609	4 390 609		
Total Budget, comptes publics et réforme de l'État	878 949	878 949		4 390 609	4 390 609		

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2010/2011)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

ANNEXES

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos

Ministères (intitulés 2010)	Rattachements (en CP)			Variation 2010/2009
	2008	2009	2010	
Affaires étrangères et européennes	4 300 226	7 800 660	9 181 406	18%
Culture et communication	48 278 861	38 090 061	51 571 236	35%
Alimentation, agriculture et pêche	60 213 724	36 964 745	101 003 632	173%
Education nationale	4 903 251	15 120 424	3 582 392	-76%
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	36 041 159	26 954 445	21 543 119	-20%
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	82 440 567	107 963 796	146 529 448	36%
Justice et libertés	2 267 105	3 132 955	5 664 811	81%
Services du Premier ministre	59 201 069	56 275 293	64 972 378	15%
Ecologie, énergie, développement durable et mer	1 936 985 499	2 162 069 829	1 729 232 293	-20%
Logement et ville	2 531 515	131 914		
Santé et sports	14 346 907	12 969 135	22 402 936	73%
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	41 304 972	44 926 004	69 809 702	55%
Enseignement supérieur et recherche	69 442 282	69 017 940	77 908 537	13%
Economie, industrie et emploi	115 567 143	205 966 285	122 255 230	-41%
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	2 726 318	19 288 749	16 035 546	-17%
Défense	721 755 420	709 722 272	695 550 349	-2%
Total budget général	3 202 306 018	3 516 394 507	3 137 243 015	-11%
Budgets annexes				
Contrôle et exploitation aériens	16 575 684	21 779 744	39 067 132	79%
Total budgets annexes	16 575 684	21 779 744	39 067 132	79%
Comptes spéciaux				
Gestion du Patrimoine immobilier de l'État	400 491	473 748	878 949	
Total comptes spéciaux	400 491	473 748	878 949	
Total pour le tableau	3 219 282 193	3 538 647 999	3 177 189 096	-10%

Rattachements par ministère en 2010

Ministères	Fonds de concours	Attributions de produits	Total rattaché (en CP)
Affaires étrangères et européennes	4 991 202	4 190 204	9 181 406
Culture et communication	49 385 257	2 185 979	51 571 236
Alimentation, agriculture et pêche	99 931 986	1 071 646	101 003 632
Education nationale	722 733	2 859 659	3 582 392
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	4 303 699	17 239 420	21 543 119
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	79 414 422	67 115 026	146 529 448
Justice et libertés	4 568 428	1 096 383	5 664 811
Services du Premier ministre	41 318 123	23 654 255	64 972 378
Ecologie, énergie, développement durable et mer	1 710 080 391	19 151 902	1 729 232 293
Santé et sports	21 686 629	716 307	22 402 936
Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	69 096 421	713 281	69 809 702
Enseignement supérieur et recherche	73 270 161	4 638 376	77 908 537
Economie, industrie et emploi	95 834 933	26 420 297	122 255 230
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	16 035 546	0	16 035 546
Défense	5 529 145	690 021 204	695 550 349
Total budget général	2 276 169 076	861 073 939	3 137 243 015
Budget annexe			
Contrôle et exploitation aériens	24 780 040	14 287 092	39 067 132
Total budget annexe	24 780 040	14 287 092	39 067 132
Comptes spéciaux			
Gestion du patrimoine immobilier	878 949	0	878 949
Total comptes spéciaux	878 949	0	878 949
Total pour le tableau	2 301 828 065	875 361 031	3 177 189 096

Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 20 M€ en 2010

Code	Libellé	partie versante	Rattachement
Agriculture et pêche			
03-1-1-219	Participation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) aux actions d'urgence	FSUE	58 000 000
03-1-1-223	Participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux	FEOGA	30 434 428
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales			
09-2-2-632	Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules	Divers	29 806 700
Services du Premier ministre			
12-1-2-521	Contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse (AE préalable)	AFITF	40 000 000
12-2-2-864	Produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	Divers	21 072 151
Écologie, Énergie, développement durable et aménagement du territoire			
23-1-2-143	Autres participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE Préalables)	Collectivités locales Organismes divers	447 271 372
23-1-2-144	Participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)	Collectivités locales Organismes divers	576 430 098
23-1-2-151	Participations à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires (AE préalable)	Collectivités locales Organismes divers	23 087 632
23-1-2-154	Participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalable)	AFITF	221 571 942
23-1-2-155	Participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (AE préalable)	AFITF	275 167 000
23-1-2-159	Participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité des infrastructures sur le réseau routier national (CP seulement)	AFITF	52 400 000
23-1-2-313	Participation des collectivités locales à la rémunération des personnels au titre des transferts de services	Collectivités locales	47 636 016
Travail, relations sociales, famille et solidarité			
36-1-2-433	Participations aux dépenses d'installation des agences régionales de santé	CNAMTS CCMSA RSA	28 000 000
36-1-2-909	Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	CNSA	24 000 000
Enseignement supérieur et recherche			
38-1-2-085	Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalable)	Collectivités locales	62 075 338
Économie, industrie et emploi			
57-1-1-087	Concours du FSE à l'insertion par l'activité économique	FSE	22 333 703
57-1-2-835	Contribution de l'UNEDIC au financement de l'allocation partielle de longue durée	UNEDIC	39 684 494

Code	Libellé	partie versante	Rattachement
Défense			
70-2-2-565	Recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées	Organismes d'assurance maladie	48 120 712
70-2-2-569	Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2)	Organismes d'assurance maladie	478 765 516
70-2-2-586	Recettes provenant d'essais effectués par la Défense au profit de tiers autres que les gouvernements étrangers	Organismes divers	39 084 901
70-2-2-602	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par la Défense dans le cadre de sa mission en métropole	Organismes divers	50 609 581